



Rendez-vous de l'agriculture 2020

A LA DÉCOUVERTE DES LÉGUMES SECS !

Les légumes secs regroupent les haricots, les pois cassés, les fèves, les pois chiches ou encore les lentilles. Ce sont des légumineuses apportant de nombreux avantages dont celui de fixer l'azote et donc d'effectuer des économies d'intrants. C'est également un atout pour la diversification de la rotation, car elles sont présentes en faible importance dans les rotations actuelles.

« Ces cultures sont de plus très souvent sous contrat, ce qui permet la sécurisation du revenu de l'agriculture, explique Lucile Bertillot, Conseillère Légumes à la Chambre d'agriculture. Historiquement, le pois chiche se retrouve dans le sud de la France, car il supporte bien les climats secs. Mais aujourd'hui le développement est important, nous sommes notamment passé de 3000 hectares de production en 2000 à 5000 hectares en 2019 sur l'ensemble de la France. »

Le pois chiche s'implante entre la mi-février et la mi-mars. C'est une plante qui a une levée donc un enjeu de désherbage à bien maîtriser. La récolte se fait à la moissonneuse en août.

Les charges opérationnelles s'élèvent à 400€ en moyenne avec une marge brute comprise entre 350 € et 400 € l'hectare. « L'avantage du pois chiche, c'est qu'il ne nécessite pas d'équipement spécifique, contrairement au haricot. » En effet, le haricot sec nécessite de l'irrigation à maintenir de la floraison jusqu'au mois précédente la récolte qui s'effectue début septembre. Cette culture nécessite également des investissements spécifiques en matériel.

« Il faut se donner toutes les chances pour que la culture soit une réussite. Je préconise donc un investissement dans un bon matériel et une récolte par arrachage puis battage avec une machine spécifique de type Colombo, précise Mathieu Naudet, agriculteur. Si ces conditions ne sont pas réunies, vous vous exposez à une récolte invendable par la suite. »

Pour les haricots secs, les charges opérationnelles sont plus élevées que les pois chiches puisqu'il faut prévoir environ 900€ entre les semences, les produits de traitement et l'irrigation. La marge brute s'élève par contre entre 1300 et 2200€ de l'hectare.

Mathieu NAUDET était à la recherche de nouvelles cultures à insérer dans son assolement afin de résoudre les problèmes de désherbage, avec une marge brut acceptable et des bénéfiques dans la rotation. C'est ainsi qu'il s'est tourné vers l'introduction de légumineuses. « Nous avons commencé par les haricots en 2015. C'est à cette occasion que nous avons appris que 80 à 90% de la consommation de haricots en France est importé alors que des conserveries cherchent à s'approvisionner en production française ! Le prix reste l'élément le plus déterminant dans leur choix, mais la production française apporte de la souplesse en termes d'approvisionnement, chose qui est impossible lorsque l'on importe. »

Mathieu NAUDET a ainsi décidé avec son frère de monter une entreprise Naudet Freres pour mettre en place des productions et ainsi les vendre à des conserveries. Outre la production de haricots secs, ils font également des lentilles et des pois chiches. « Malgré la petite taille de notre société, nous sommes un opérateur qui produit des volumes assez conséquents. Nous sommes en plein développement et nous recrutons en 2021, preuve que la demande est présente ! »

Vous êtes intéressés par la production de légumes secs ? N'hésitez pas à revenir vers l'entreprise qui vous invite à les contacter pour une rencontre, se connaître, voir le matériel et échanger sur le sujet de la récolte !

